



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 18 janvier 2022

Déclaration de M. Jean CASTEX, Premier ministre

Soutien aux professionnels du secteur de l'Hôtellerie-Cafés-Restauration

Paris

Mardi 18 janvier 2022

Seul le prononcé fait foi

Bonsoir à toutes et à tous, nous nous trouvons ici dans un établissement de restauration parisien où je suis venu à la rencontre de la branche professionnelle – entendue au sens large – de l'hôtellerie, des cafés et restaurants que je salue particulièrement, pour annoncer un certain nombre de dispositions en faveur de ce secteur d'activités qui, vous le savez, continue à être touché par la crise sanitaire.

Je voudrais vous rappeler d'ailleurs que depuis le début de cette crise, nous sommes, l'ensemble du Gouvernement – je suis entouré ce soir de deux ministres, Mme Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et M. Jean-Baptiste LEMOYNE, représentant Bercy et le ministère des Petites et Moyennes entreprises – est aux côtés des secteurs qui sont impactés par la crise sanitaire. Il l'a fait de façon tout à fait déterminée. On a même appelé cela, l'expression est du Président de la République, le « quoi qu'il en coûte ». J'en profite pour vous rappeler que depuis le printemps 2020, plus de 240 milliards d'euros – c'est un effort évidemment inédit à l'image de cette crise que nous traversons – ont été mobilisés pour soutenir nos entreprises. Celles de la restauration et de l'hébergement, évidemment, en

ont particulièrement bénéficié, mais elles en ont bénéficié, et c'était très juste, parce qu'elles ont été très fortement impactées par les mesures à caractère sanitaire que la situation appelait de notre part. Je crois d'ailleurs qu'elles ont toujours reconnu que le soutien des pouvoirs publics avait été à la hauteur, depuis le début de cette crise, des préjudices qu'elles ont subis.

Évidemment, il est de notre devoir, de notre responsabilité, et il continue de l'être, de prendre les mesures de protection de nos concitoyens qui peuvent être, qui ont pu être, aussi, des mesures de fermeture. Justement, ces mesures de fermeture, nous nous sommes donnés collectivement les moyens de ne plus les prononcer dans ce secteur d'activité essentiellement grâce à la vaccination, vous le savez toutes et tous. Je me réjouis, au moment où dans quelques jours le pass vaccinal entrera en vigueur, des résultats du pass sanitaire, des résultats globaux – un rapport vient d'indiquer aujourd'hui le nombre de morts que nous avons pu éviter grâce au pass sanitaire – mais aussi les résultats économiques que cela nous a permis d'obtenir.

Je félicite tous les restaurateurs, tous les hôteliers, tous les responsables plus largement d'établissements soumis au pass sanitaire pour leur grande implication dans sa mise en œuvre avec des résultats très concrets. Cela n'a pas toujours été très simple au début mais, comme toujours, les Françaises et les Français, nos concitoyens, comprennent la logique, s'adaptent et les résultats ont été au rendez-vous.

Nous sommes donc confrontés à une nouvelle vague. Nous n'avons pas fermé les bars, les cafés, les restaurants, mais nous avons quand même pris des mesures, nous avons pris des mesures de fermeture, vous le savez, pour les discothèques, mais pour les bars-café-restaurants, nous avons pris des mesures qui les impactent soit directement, soit indirectement. Et qu'il s'agisse du fait de ne pas pouvoir consommer debout, qu'il s'agisse aussi de mesures à caractère plus international régulant les flux touristiques, en particulier dans les zones touristiques, ces établissements souffrent de la perte de clientèle étrangères.

Et puis, troisième disposition actuellement en vigueur qui pénalise particulièrement ce secteur d'activité : le recours au télétravail. C'est d'ailleurs le signe que cela fonctionne puisqu'évidemment, cela a entraîné une perte de clientèle et donc avec des impacts forts pour ces établissements. Nous avons, vous le savez, réactivé un certain nombre de dispositifs, toujours avec ce souci de les calibrer au mieux, et notamment dans les dispositifs d'aide que nous avons arrêtés. Il fallait jusqu'à présent perdre plus de 50 % de son chiffre d'affaires pour pouvoir être aidé. Donc, cette fois-ci, je le disais,

nous avons pris des mesures plus adaptées, des mesures moins restrictives grâce au pass.

Mais il y a donc eu des impacts indirects et donc nous avons mené une très large concertation. J'insiste auprès de tout le monde sur ce qu'est notre constante depuis le début de cette crise : nous concertons sans cesse avec tous les acteurs économiques. C'est le cas évidemment de cette branche professionnelle et il y a eu beaucoup d'échanges avec M. Bruno LE MAIRE, avec M. Jean-Baptiste LEMOYNE, avec Mme Elisabeth BORNE, avec tous les services aussi de l'administration que je veux remercier, avec les représentants de ce secteur professionnel.

A l'issue de ces concertations, j'ai décidé d'adapter les dispositifs de soutien à ce secteur pour lui permettre de survivre. C'est une question parfois de survie des entreprises, on en a bien besoin. C'est ainsi que pour les entreprises de moins de 250 salariés qui sont affectées par les mesures et qui perdraient non plus 50, mais 30 % de leur chiffre d'affaires sur les mois de décembre et de janvier, nous allons mettre en place une aide exceptionnelle au paiement de leurs cotisations salariales d'un montant égal à 20 % de leur masse salariale brute, salaires plus charges. Et c'est un point, je crois, qui était très attendu par la profession.

C'est une aide qui concernera tout particulièrement, je le dis, les entreprises de l'hôtellerie, cafés, restauration, mais aussi les traiteurs, le secteur de l'événementiel que je n'ai pas cité jusqu'à présent et pourtant, pour les mêmes motifs, il est extrêmement affecté par la crise sanitaire ou encore, par exemple, les agences de voyages. Ça, c'est la première mesure complémentaire à celle qui était déjà en vigueur.

La deuxième mesure concerne cette fois-ci les entreprises vraiment les plus affectées, je pense aux traiteurs, aux entreprises d'événementiel, et qui perdent de plus de 65 % de leur chiffre d'affaires. Nous avons déjà, je le rappelle, annoncé des mesures importantes de soutien : l'activité partielle avec un reste à charge zéro, nul, et donc une aide dite aux coûts fixes. Nous voulons aller, nous allons aller plus loin en renforçant ces aides par une réactivation là aussi pour les mois de décembre et janvier des exonérations de charges patronales et des aides au paiement des cotisations salariales de 20 % dans les conditions que j'ai rappelées. Là aussi, je pense que cette deuxième annonce est très attendue par ce secteur professionnel.

Ce que je veux bien dire à tous nos concitoyens, c'est tout sauf un cadeau à ces entreprises. C'est un soutien parce qu'elles sont affectées par des

mesures avec un impact mesurable mais surtout, je pense que tout le monde s'y retrouve parce que laisser s'effondrer, cela a été notre philosophie depuis le départ, laisser s'effondrer des parts entières de l'économie ce sont des pertes d'emploi, des pertes de richesses, des pertes d'entreprises et le coût à l'arrivée serait nettement supérieur à celui que nous engageons aujourd'hui. Donc, nous le revendiquons : cela marche, c'est efficace, ce sont évidemment des questions humaines tout à fait majeures.

Mais j'ai tenu à réunir ce soir les ministres, les représentants de la branche, les employeurs et l'organisation syndicale CFDT que je salue parce que je voulais insister auprès de vous sur un moment que je crois extrêmement important et symbolique. Cette branche donc, vous le savez, a été très affectée par cette crise sanitaire dans la durée. L'Etat est au rendez-vous des mesures pour la soutenir, pour l'empêcher de s'effondrer. C'est un intérêt majeur, économique, social et humain. C'est aussi, je le dis au passage, la sauvegarde d'une partie du savoir-faire, du savoir-vivre, de notre art culinaire français, de la convivialité auxquels nous sommes tant attachés. Mais nous avons aussi souhaité que cette branche, dans le cadre du dialogue social qui est le sien, devienne plus attractive. Qu'avons-nous constaté ? Pas que dans cette branche, mais dans celle-ci, en particulier entre les vagues, car la situation était meilleure quand l'activité a repris de façon extrêmement dynamique, cette branche a eu du mal à pourvoir les emplois et nous avons eu plusieurs dizaines de milliers d'offres d'emplois non pourvues dans ce secteur.

Donc nous avons beaucoup, dans cette branche comme ailleurs, incité les acteurs. Il n'y a pas besoin de nous. Enfin ! C'est vrai qu'on vous y a invités, Mesdames et Messieurs, à négocier entre vous pour aboutir à un accord permettant de rendre les métiers de votre branche plus attractifs. Je rappelle à tout le monde que les derniers accords, en tout cas sur les salaires, remontaient, je parle sous votre contrôle, à avril 2018 et ils prévoyaient une hausse salariale moyenne de 1,42 % ce qui ne répondait plus aux défis actuels de la branche. Je voudrais vraiment féliciter les partenaires sociaux qui se sont engagés dans cette négociation, laquelle a abouti officiellement. C'est un point très, très important et évidemment, l'accord est scellé. Mais le droit du travail prévoit un droit d'opposition ouvert aux organisations syndicales qui n'ont pas signé. Ce droit va courir pendant 15 jours, donc nous allons évidemment respecter tout cela. Mais déjà, l'accord est signé. C'est une très bonne nouvelle pour ce secteur qui compte, c'est le moment de le rappeler, 800 000 salariés et plusieurs milliers d'entreprises. Il y a des emplois non pourvus dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, à l'heure où le taux de chômage est encore élevé dans ce pays même s'il est en baisse. Je viens donc de m'entretenir avec les fédérations professionnelles, dont les représentants

des employeurs, l'organisation syndicale, la CFDT, signataire de cet accord, qui va se traduire par une augmentation moyenne sur l'ensemble de la grille de plus de 16 %. Un effort particulier a été fait sur les bas salaires avec un minima qui sera désormais supérieur de 5 % au SMIC, soit une augmentation de plus de 1 000 euros bruts par an.

C'est une avancée que je veux qualifier d'historique avec vous, en tout cas très largement inédite pour tout le secteur, mais je précise que c'est un premier pas puisque les partenaires de la branche m'ont dit qu'ils vont continuer les discussions, notamment sur la refonte des grilles de classification – c'est leur première priorité – mais aussi sur les conditions de travail, le travail le week-end, les horaires discontinues, l'égalité femmes-hommes, la rémunération des heures supplémentaires. Il y a encore du travail devant eux, mais je pense qu'ils ont franchi là une étape tout à fait significative. Il faut aussi dire que ce sont de beaux métiers. Il faut en restaurer l'attractivité, d'ailleurs c'est ce que nous faisons. Les pouvoirs publics, cher Jean-Baptiste LEMOYNE, ont lancé et vont financer, dans le cadre du plan « Destination France », une campagne avec vous, Mesdames et Messieurs, pour renforcer l'attractivité des métiers. Et j'insiste beaucoup sur cette méthode : l'État est au rendez-vous mais il incite vivement les partenaires sociaux à prendre leurs responsabilités.

Je suis, j'ai toujours été, chère Élisabeth BORNE, pour le dialogue social. Nous avons tenu plusieurs conférences du dialogue social au niveau interprofessionnel, et le dialogue social doit être présent dans les branches de façon la plus vive possible. Et je vous le signale, il y a beaucoup d'autres secteurs où des démarches similaires aux vôtres, Mesdames et Messieurs, sont engagées. Je pense aux branches de la sécurité, du transport routier, du commerce, de la propreté, des déchets, du commerce de détail des fruits et légumes, ou des aides à domicile. Sur ce dernier secteur, il y a eu un grand aboutissement, qui a permis de signer l'avenant dit 43 à leur convention collective que nous avons agréé et qui a permis des augmentations fortes des salaires dans un secteur, là aussi, dont on a beaucoup besoin et qui était caractérisé, qui reste caractérisé, par beaucoup d'offres d'emploi non pourvues. Il le fallait, c'est aussi une façon de donner du pouvoir d'achat à nos concitoyens.

Il y a par ailleurs le travail qu'a engagé Élisabeth BORNE avec une trentaine de branches dont les minimas conventionnels étaient, avant le 1^{er} octobre dernier, inférieurs au SMIC. Oui, il y en a, soit depuis plusieurs années, soit depuis la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2021. Un tiers de ces branches couvrant près d'un million de salariés a ainsi pu depuis rehausser sa

grille salariale au niveau du SMIC. C'est notamment le cas du tourisme social et familial, de l'esthétique ou encore des entreprises artistiques et culturelles.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je souhaitais vous dire et c'est volontairement que j'ai voulu lier les deux sujets de l'aide économique pour un secteur qui en a besoin, qu'il faut absolument soutenir et sauvegarder comme on l'a fait avec tous, et l'aboutissement d'un travail de négociations, même si ce n'est qu'une étape, ce qui montre bien que nous agissons sur tous les leviers à notre disposition pour avoir une économie forte, riche en emplois et créatrice de valeur et de pouvoir d'achat. Le maître mot de tout cela, que nous revendiquons hautement, c'est la concertation.

Le dialogue social, c'est la concertation entre les partenaires sociaux, je ne l'apprends à personne. La concertation, nous nous l'imposons, mais cela ne nous pose pas de difficultés depuis le début de la crise sanitaire, avec tous les secteurs professionnels. Je suis ce soir avec le secteur de l'Hôtellerie-Cafés-Restaurant, avec les traiteurs, mais vous le savez, nous la conduisons avec chacun des domaines qui sont affectés par cette crise sanitaire.

Enfin, un dernier mot, vous l'avez vu en lisant le rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) qui a été publié aujourd'hui et qui est très clair sur à la fois l'impact sanitaire des mesures que nous prenons mais aussi leur impact économique. Un certain nombre d'entre vous a même peut-être pu prendre connaissance des déclarations d'un Prix Nobel d'économie qui s'est exprimé officiellement lundi. Oui, comprenez quand même que j'y fasse référence puisqu'il a indiqué que parmi tous les pays du monde occidental, c'est la France qui obtenait au plan économique les meilleurs résultats. Je pense qu'il faut en être fier collectivement, je dis bien fier collectivement. L'Etat doit prendre ses responsabilités, il les prend mais je me tourne vers vous, et presque vers chacune et chacun de nos concitoyens : faire face à la crise sanitaire pour affronter ses conséquences économiques et sociales, c'est par une mobilisation collective, c'est par un sens des responsabilités partagé que nous nous en sortirons et nous sommes sur la bonne voie.

Je vous remercie.